



COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 à 19 H 30 en mairie

Présents :

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Anne-Laure SEUX, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT,

Absents excusés : Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL

Absents : Christiane ROCHEIX, Odile MASSON

Secrétaire de séance : Anne-Laure SEUX

Pouvoirs :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>
Stéphanie LUAIRE	Philippe GREGOIRE (jusqu'à 20h06)
Arnaud VASSAL	Catherine BERTHERAT
Lucie IMBERT	Baptiste BON
Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de conseillers votants :	12
Date de convocation :	12 septembre 2025

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approver le compte rendu de la séance du 24 juillet 2025.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR :

1 - FETE DU VILLAGE :

La fête du village a été un plein succès, et d'une excellente tenue. Le Président du Comité des Fêtes fera un retour au Conseil Municipal.

Nouveauté le samedi soir avec un repas qui a remporté un gros succès.

Remerciement au comité des fêtes et aux classards

Il faudra juste revoir, pour les années à venir, la gestion des déchets et l'éclairage public à prolonger en soirée le temps de ce week-end

2 - RENTREE SCOLAIRE :

Un retour de cette rentrée sera présenté au Conseil municipal.

Equipe enseignante stable avec seulement une nouvelle enseignante présente pour un an.

Effectif stable avec 6 classes à Craintilleux et 3 à Rivas

Grosse fréquentation de la cantine dès la rentrée.

Le ménage est toujours assuré par une entreprise suite à la fin de contrat de la personne qui était embauchée jusque-là.

3 - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE :

Des travaux ont été réalisés en urgence sur le poteau face à l'église.

Les mêmes sont nécessaires sur le poteau face aux commerces : 1498.73 euros HT
Des capots sont à remplacer sur deux autres poteaux : 473.37 euros HT et 512.82 euros HT

4 - TRAVAUX A L'EGLISE :

Un palier support d'axe de cloches vient de céder. Les cloches ne peuvent plus fonctionner correctement et il convient de le remplacer.

De même, il serait nécessaire d'aménager un escalier intérieur au clocher, celui en place étant devenu dangereux.

Devis pour réparation + échelle : 5910 euros HT (entreprise PACCARD)

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE

Une demande de subvention va être faite.

5 - CONVENTION AVEC LE CDG :

Il s'agit de la convention de participation mutualisée à l'échelle du Département, pour la mise en place d'une participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Une contribution de 50,00 € annuels pour frais de service sera demandée à la commune.

La grille tarifaire et les différentes options vont être présentées aux salariés de la commune ; il leur sera demandé ensuite combien de personnes seraient intéressées.

Cette mutuelle est proposée aux titulaires et contractuels.

Si cette mutuelle est choisie, la mairie devra versée minimum 15 euros par adhérent.

Délibération ajournée

6 - CONVENTION AVEC LE SAGE :

Il s'agit du renouvellement de la convention existante pour le suivi des consommations, leur analyse, les conseils en fonction de ces résultats, assistance et gestion des consommations énergétiques, bilan annuel, aide recherche financement, etc...

Stéphane, employé de la mairie, prend chaque mois une photo des écrans pour suivre la consommation, si soucis le Sage alerte la mairie.

La convention est valable 6 ans, coût 1 euro par habitant soit 1337 euros par an.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE

20h05 : arrivée de S LUAIRE

7 - DECISION MODIFICATIVE :

La Trésorerie nous demande des transferts de comptes, sans modification des sommes au final.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE

Suspension de séance

Heure de début : 20H10

Heure de reprise :20H11

8 – MICRO CRECHE

Suite à la réunion du 11 septembre avec le nouveau Conseil d'Administration, la commune est appelée à se positionner pour une aide éventuelle.

Pour information nouveau conseil d'administration depuis mai, crèche associative conseillée par Familles rurales.

Constat : difficulté financière de la structure qui pourrait être en danger de fermeture si pas de solution apportée.

Explications diverses : taux d'occupation à 60%, embauche d'un CDD pour 2 ans qui a entraîné une grosse prime de précarité, formations obligatoires du personnel pour avoir des auxiliaires puéricultrices supplémentaires, nombreuses heures supplémentaires, ...

Propositions : verser une aide de 5000 euros, intervention du personnel de la crèche sur le temps de la cantine

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE

Une demande financière exceptionnelle devra aussi être demandée à la CAF et il sera demandé qu'un membre du conseil municipal soit présent aux réunions du conseil d'administration pour avoir une meilleure visibilité du fonctionnement de la crèche.

9 - AFFAIRE BLANC :

L'appel des héritiers a été rejeté. Il semblerait qu'ils ne se soient pas orientés vers une suite après deux échecs.

La commune a fait intervenir un cabinet d'huissiers pour contraindre les propriétaires à effectuer des travaux d'élagages nécessaires le long de leur propriété. Une mise en demeure court jusqu'à fin septembre.

10 - DEGRADATION LOCAUX DU STADE :

Suite à plusieurs effractions, l'entrée des locaux du stade de football a été dégradée. Lors de l'assemblée générale du Club dernièrement, le sujet a été abordé.

Devis de la mairie transmis environ 2000 euros

Un autre devis a été demandé par le club et attente du passage de l'expert de l'assurance pour voir quelle somme serait prise en charge.

11 - REMPLACEMENT DE LA STATUE DE LA VIERGE :

Après différents contacts et recherches, un devis se détache pour une statue de 1,00 m ou de 1,30 m en poudre de marbre reconstitué. C'est un matériau qui résiste aux assauts du temps. Les deux variantes du devis seront présentées au Conseil Municipal.

2 propositions de devis :

(Entreprise LAVEILLE QUET) : statue d'1m 1410 euros HT, statue d1m30 2521 euros HT

VOTE : 11 voix POUR la statue d'1 mètre

1 voix CONTRE (A. VASSAL)

Une consécration devrait avoir lieu après l'installation de la nouvelle statue.

12 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLUI A 45 :

Nous avons reçu fin août les réponses de LFA à nos commentaires. Nous avons des remarques à formuler suite à ces réponses.

Diverses demandes vont être formulées.

La décision finale sera prise en 2028.

13 - IMPASSE DU PEINTRE :

Un bornage a été fait avant vacances. Il est contesté par un riverain.

La commune attendra donc que le litige soit réglé avant de demander la numérotation de cette voie privée au cadastre.

Chemin privé, demande d'attribution de numéro pour le cadastre mais désaccord entre riverains sur la division des parcelles pour le moment.

14 - CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR :

Une première réunion de ce Conseil Municipal junior a eu lieu mercredi 3. Le retour sera fait au Conseil Municipal.

9 nouveaux petits élus soit 12 petits élus au total.

Election d'une nouvelle petite maire.

Opération Nettoyons la nature prévue samedi 20/09 à partir de 9h45.

Demandes diverses : installation d'une poubelle, de nouveaux filets au city-stade, d'un banc de l'amitié dans la cour de l'école...

Prochaine séance du CMJ mercredi 15/10.

15 - QUESTIONS DIVERSES :

15/1 - AFFAIRE ANIMAL TRANSPORTE A SAINT ETIENNE :

La clinique vétérinaire nous a adressé une facture de 220,00 € que nous avons refusé de payer. Elle a mis un service de contentieux sur l'affaire.

La commune s'est rapprochée de la Trésorerie, de la Sous Préfecture, de notre assurance juridique, et de l'AMF pour dénoncer l'application de cette obligation compte tenu de ses incohérences.

15/2 - TRACTAGE DE LA MUTUELLE MUTUALIA :

Avant vacances, cette mutuelle a diffusé des tracts sur la commune, dans lesquels il était indiqué que cette mutuelle et la commune portaient ensemble un projet de couverture de santé pour les administrés. Il n'en est rien.

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE :

La loi nous demande de présenter la liste des décisions du maire. Cette liste est désormais jointe à la convocation.

Suspension de séance

Heure de début : 21h10

Heure de reprise : 21h11

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 11

Le Secrétaire de Séance

Anne-Laure SEUX



Le Maire

Georges THOMAS

